

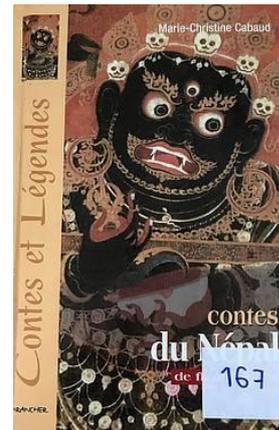
Auteur : **Marie-Christine CABAUD**

Titre : **CONTES DU NEPAL**

Editeur : **Grancher**

N° livre : **167**

Thème : **CONTES D'ASIE**



Résumé :

Les contes, comme les grandes œuvres poétiques, entremêlent les effets phoniques ou musicaux de la langue sur un tissu d'images, de métaphores et de symboles. Mais, comme les grandes fictions littéraires, leurs énoncés renvoient à un monde imaginaire où les héros n'ont ni passé ni avenir.

Combinant ainsi le souci esthétique et la sortie hors du temps historique, ils relèvent incontestablement de la littérature en tant qu'art, au même titre que les œuvres de genre traditionnel (épique, dramatique, romanesque...).



Comme en outre ils expriment les situations les plus ambiguës et les plus conflictuelles entre les sexes, les générations ou les catégories sociales, ils semblent des rêves éveillés sortis de l'inconscient commun au groupe humain qui les véhicule. Le contenu d'un rêve est propre au rêveur et ne renseigne que sur l'inconscient individuel de ce rêveur. Mais parmi tous les motifs de contes, nombre d'entre eux demeurent comparables dans toutes les communautés humaines, malgré un habillage culturel variable. Ils sont ainsi des fenêtres ouvertes sur un inconscient propre à l'ensemble de la société humaine, un inconscient d'où jaillissent l'affectivité archaïque et les angoisses originelles de l'être. Lire les contes devient aussi un puissant mode d'investigation de l'esprit humain en même temps qu'un outil de connaissance de soi-même et des autres. C'est sous ces deux angles, qualité littéraire et mode d'introspection, que nous souhaitons faire connaître ces contes du Népal. Le lecteur pourra constater que cette mythologie profane lui est finalement plus familière qu'il ne pouvait l'imaginer au départ. Il aura ainsi fait un grand pas vers l'autre et vers lui-même.

Espérons enfin que l'humour de certains de ces récits lui procurera l'effet apaisant qu'il attend de toute forme d'art.

Marie-Christine Cabaud, juriste par sa formation initiale, est devenue linguiste et orientaliste par le canal du diplôme de l'ancienne École des langues orientales et d'une thèse d'ethnolinguistique à l'École des hautes études en sciences sociales. En qualité de maître de conférence, elle enseigne depuis de nombreuses années le népal, la langue officielle du Népal, à l'Institut des langues et civilisations orientales. C'est en cette langue qu'elle a collecté les récits présentés ici. S'étant attachée par goût à l'étude des motifs de contes, elle est l'auteur de plusieurs articles et ouvrages, dans lesquels elle a tenté d'appliquer la rigueur de la lecture juridique à cette littérature dite "populaire".